

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_06\_047**

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

**Présents :**

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

**Procurations :**

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

**Secrétaire de séance :** Madame Martine BERLAND

**Mise en ligne le :** 07/06/2023

**SEMCODA****Vente du pavillon 763 avenue de Lyon**

Présentation du rapport par Monsieur Jean-Michel SIMONET, Maire adjoint.

Monsieur le rapporteur informe l'assemblée de la demande d'avis par la SEMCODA en date du 20 avril 2023 portant sur le principe de la mise en vente d'un pavillon sis 763 avenue de Lyon à Péronnas.

La cession de patrimoine social doit, tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat, être soumise à l'accord de la commune concernée.

Il est précisé que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. Si ces derniers ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité (29 voix pour),**

- **DONNE** un avis favorable à la demande de principe formulée par la SEMCODA pour la mise en vente d'un pavillon sis 763 avenue de Lyon à Péronnas,
- **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise à la SEMCODA pour l'autoriser sur le principe de la cession de ce patrimoine.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_06\_047**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Martine BERLAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine BERLAND", is written over the printed name.